

législatures, et reentra dans la vie privée au renouvellement quinquennal de 1822.

POPULUS (MARC-ETIENNE, COMTE), député en 1789, né à Bourg (Ain) le 25 novembre 1736, exécuté à Lyon (Rhône) le 14 février 1794, était avocat à Bourg-en-Bresse, quand il fut élu, le 3 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Bourg-en-Bresse. Son nom lui valut de suite une certaine popularité. Il siégea dans la majorité de l'Assemblée constituante, fut adjoint au doyen des communes, secrétaire de l'Assemblée (19 juin 1790), commissaire à la fabrication des assignats, parla plusieurs fois contre les prétentions du clergé, lui reprocha d'empêcher la réunion des ordres, accusa le comte d'Antraignes de provoquer la résistance aux décrets de l'Assemblée, s'éleva de nouveau contre les ecclésiastiques à l'occasion de la loi martiale et soutint que les principes du catholicisme devaient les empêcher d'exercer des fonctions publiques. Populus se vit plusieurs fois en butte aux sarcasmes des ennemis de la révolution, qui ne manquaient jamais, dit un biographe, d'accoler son nom à celui de la célèbre Théroigne, amante du *peuple en masse*, et qui firent distribuer un libelle diffamatoire contre lui à la porte de l'Assemblée. Après la session, il fut nommé juge au tribunal de Bourg. En juin 1793, l'administration départementale l'envoya à Lyon, pour offrir aux habitants de cette ville les secours des fédéralistes de l'Ain. Arrêté et incarcéré, il subit une détention de quatre mois, fut conduit à Lyon avec quinze autres détenus de Bourg, et exécuté.

PORCHER-DUPLEIX (GILLES-CHARLES), COMTE DE RICHEBOURG, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, membre du Sénat, pair de France, né à la Châtre (Indre) le 22 mars 1752, mort à Paris le 10 avril 1824, s'adonna aux sciences naturelles, se fit recevoir médecin, puis entra dans l'administration de l'ancien régime comme subdélégué et procureur du roi à la Châtre. Maire de cette ville en 1790, il devint, peu après, commissaire du roi près le tribunal du district, et fut nommé, en septembre 1791, 1^{er} député suppléant de l'Indre à l'Assemblée législative, où il ne fut pas appelé à siéger. Elu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention pour le département de l'Indre, le 1^{er} sur 6, par 163 voix sur 325 votants, il siégea parmi les modérés, et, dans le procès du roi, répondit au 3^e appel nominal: « Je vote, non comme juge, je n'en ai pas le droit, mais comme représentant du peuple, chargé de prendre des mesures de sûreté générale. Je ne me dissimule pas qu'il est difficile d'en prendre qui soient absolument exemptes de dangers; mais comme l'existence d'un tyran enchaîné, abhorré, me semble moins à craindre que les prétentions que sa mort fera naître, j'adopte la mesure de la détention, jusqu'à ce que la paix et la liberté consolidées permettent de le bannir, et je me détermine d'autant plus à cette mesure, que je crois qu'elle aura de l'influence sur le succès de la campagne prochaine. » Membre du comité de législation, il fit, en cette qualité, de nombreux rapports, parut peu à la tribune, fut envoyé en mission dans l'Ouest après le 9 thermidor, et fut nommé secrétaire de la Convention (4 frimaire an III); en mission dans la Nièvre, il rendit compte (11 pluviôse an III) de la débâcle des glaces de la Loire, exposa par lettre (19 germinal) les dangers courus à Orléans par les déportés, de-

manda et obtint (13 prairial), au nom du comité de législation, la suppression du tribunal révolutionnaire. Il remplit encore une mission dans le Calvados, dénonça les monées royalistes (1^{er} jour complémentaire de l'an III), et, après la journée du 13 vendémiaire, écrivit de Caen à la Convention pour la féliciter de sa victoire. Elu, le 21 vendémiaire an IV, député au Conseil des Anciens par deux départements, par l'Indre avec 95 voix sur 188 votants, et par le Cher avec 121 voix sur 201 votants, il opta pour l'Indre, appuya (21 ventôse) l'aliénation des maisons religieuses situées dans l'enceinte de Paris, devint secrétaire du Conseil (1^{er} messidor), et se fit remarquer par son opposition à la politique du Directoire, qui l'appela cependant (27 prairial an VI) aux fonctions d'administrateur des hospices de Paris, fonctions dont il fut destitué le 6 germinal an VII. Réélu au Conseil des Anciens, le 22 germinal suivant, par le département de l'Indre, il se prononça pour le coup d'Etat de brumaire, fit partie, le lendemain, de la commission intermédiaire des Anciens, et fut nommé (3 nivôse suivant) membre du nouveau Sénat conservateur. Membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), commandeur (25 prairial suivant), il fut créé comte de l'Empire avec le titre de Richebourg, le 26 avril 1808, vota la déchéance de l'empereur en avril 1814, et fut nommé pair de France par Louis XVIII, le 4 juin suivant. Sans emploi pendant les Cent-Jours, il reprit son siège à la Chambre haute à la seconde Restauration, vota pour la déportation dans le procès du maréchal Ney, et siégea au Luxembourg jusqu'à sa mort.

PORCHER DUPLEIX (JEAN-BAPTISTE), COMTE DE RICHEBOURG, pair de France, né à la Châtre (Indre) le 17 décembre 1781, mort à Paris le 12 janvier 1857, fils du précédent, et de dame Jeanne-Eléonore Robin de la Ronde, suivit la carrière des armes, fut aide-de-camp de Masséna, fut nommé adjudant-commandant le 15 mai 1815, et cassé à la seconde Restauration. Le 14 juin 1824, il fut admis à siéger à la Chambre des pairs, par droit héréditaire, en remplacement de son père décédé. Il prit place dans les rangs de l'opposition constitutionnelle avec laquelle il vota jusqu'en 1830. Rallié alors au gouvernement de Louis-Philippe, il le soutint pendant toute la durée du règne, et reentra dans la vie privée lors de la révolution de 1848. Officier de la Légion d'honneur.

PORET. — Voy. BLOSSEVILLE (MARQUIS DE).

PORION (LOUIS-RENÉ-DESIRÉ), représentant en 1818 et en 1840, né à Amiens (Somme) le 1^{er} août 1805, mort à Amiens le 9 janvier 1858, « fils de Louis-Edme-Dominique Porion, négociant, et de Marie-Rosalie Robert », étudia le droit à Paris, fut reçu avocat, et devint adjoint au maire d'Amiens sous Louis-Philippe. En 1818, il fut placé à la tête de la commission municipale provisoire, fit fonctions de maire, et réprima les désordres dont cette ville fut alors le théâtre. Elu, le 23 avril 1848, représentant de la Somme à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 11, par 136,677 voix, il siégea à droite et vota pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, contre l'amnistie, pour les crédits de l'expédition de Rome, pour l'interdiction des clubs. Le 11

mars 1849, il demanda un congé pour affaire municipale. Une voix cria : « Pour affaire électorale », et l'Assemblée refusa le congé. Il n'en fut pas moins réélu (13 mai 1849) à l'Assemblée législative, le 3^e sur 13, par 86,421 voix (106,114 votants, 169,321 inscrits). Il appartint à la majorité, suivit les inspirations de Thiers et du groupe orléaniste, appuya l'expédition de Rome, la loi Falloux-Païen sur l'enseignement, la loi restrictive du suffrage universel, et fut du nombre des représentants qui se réunirent à la mairie du X^e arrondissement pour protester contre le coup d'Etat de 1851. Il avait été décoré de la Légion d'honneur en 1849. Conseiller général de la Somme de 1818 à 1852 et de 1855 à 1858, il se présenta, le 22 juin 1857, comme candidat indépendant au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription de la Somme, et échoua avec 8,236 voix contre 22,370 à l'élu officiel, M. Mallart.

PORIQUET (CHARLES-PAUL-EUGÈNE), membre du Sénat, né à Paris le 30 juillet 1816, fit son droit à Paris, fut reçu docteur en 1841, entra dans la magistrature, et fut substitué à l'ontoise (9 décembre 1842) et à Meaux (10 août 1843). Remplacé à la révolution de février, il collabora au *Lays*, et rallia au gouvernement du prince Louis-Napoléon, devint, 1^{er} février 1852, inspecteur général de police à Nantes, jusqu'à la suppression de cet emploi (mars 1853). Conseiller général du canton de Carrouges (Orne) (mai 1854), il fut nommé préfet du Morbihan le 9 juin 1858, de la Meuse (29 avril 1861), de la Mayenne (13 janvier 1865) et de Maine-et-Loire (16 octobre suivant jusqu'au 4 septembre 1870). Officier de la Légion d'honneur du 13 août 1863, officier de l'instruction publique en décembre suivant, il fut réélu conseiller général de l'Orne, pour le canton de la Mortrée, en 1871 et en 1874, et devint sénateur de ce département, le 30 janvier 1876, par 319 voix (595 votants). Il prit place au groupe de l'Appel au peuple, et vota la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Proglie. Réélu au Sénat, le 8 janvier 1882, par 398 voix (583 votants), il continua de siéger parmi les bonapartistes du Sénat dont il fut un des orateurs les plus écoutés, combattit (février 1882) l'abrogation, dans la loi sur l'organisation municipale, de l'adjonction des plus imposés, se prononça contre la politique scolaire et coloniale du gouvernement, vota, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), contre la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger, et s'abstint sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse.

PORTAL (JEAN-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né le 12 mars 1742, mort à une date incertaine, entra dans les ordres, puis, ayant quitté l'état ecclésiastique à la révolution, devint administrateur de la Haute-Loire, commissaire du Directoire exécutif au Puy, et fut élu (23 germinal an VI) député de la Haute-Loire au Conseil des Cinq-Cents ; il y siégea jusqu'en l'an VIII.

PORTAL (PIERRE-BARTHÉLEMY, BARON DE), député de 1818 à 1821, pair de France et ministre, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 31 octobre 1765, mort à Bordeaux (Gironde) le 11 janvier 1845, « fils de Pierre Portal et de Guilhabetta Helfau », était issu d'une famille protestante qui avait pris une part im-

portante aux guerres de religion. A dix-huit ans, il entra chez un armateur de Bordeaux, devint lui-même, en 1789, le chef d'une grande maison d'armements maritimes, éprouva des pertes graves, dut recommencer sa fortune en 1796, et fut nommé, sous le Consulat, juge au tribunal de commerce, et membre de la chambre de commerce, qu'il présida. En cette dernière qualité, il présenta au premier Consul un *Mémoire important sur la question de savoir s'il conviendrait de faire un traité de commerce avec l'Angleterre* (loréal an X). Il fut également chargé de réclamer la restitution d'une grande quantité de marchandises bordelaises saisies par des bâtiments américains. Conseiller municipal de Bordeaux, adjoint au maire (1806-1811), conseiller général de la Gironde, il fut appelé par Napoléon (1811) au poste de maître des requêtes au conseil d'Etat, et fut, à cette époque, un des candidats au ministère du Commerce ; mais une note confidentielle remise à l'Empereur dit de lui : « Homme d'un certain mérite, mais pas assez d'étoffe pour une taille aussi large. » En 1813, il fut envoyé avec le comte Cornudet comme commissaire près de l'armée du maréchal Soult, et se chargea de maintenir l'ordre jusqu'à la veille de l'entrée du duc d'Angoulême. Il abandonna alors précipitamment la ville, mais il ne tarda pas à rentrer dans les bonnes grâces du nouveau gouvernement, qui le remplaça au conseil d'Etat, et, lors de la seconde Restauration, l'appela à faire partie d'une commission chargée de pourvoir au service des armées alliées. Il fut ensuite nommé directeur supérieur des colonies, eut part aux négociations des traités de 1815, et fut élu, le 29 octobre 1818, député du grand collège de Tain-et-Garonne, par 605 voix (968 votants). Il s'assit au centre droit et recut, le 25 décembre suivant, le portefeuille de la Marine et des Colonies. Il parvint à faire élever de 45 à 65 millions le chiffre annuel des allocations budgétaires de son département, s'attacha à atténuer l'antagonisme existant entre l'ancien et la nouvelle marine, et laissa, quand il eut résigné ses fonctions le 13 décembre 1821, la réputation d'un habile administrateur. Il avait rempli, du 19 novembre au 10 décembre 1819, l'interim du ministère de la Guerre. Le 13 décembre 1821, le roi le nomma ministre d'Etat et pair de France. Il prit place à la Chambre haute parmi les royalistes modérés, se rallia au gouvernement de Louis-Philippe, et siégea jusqu'à sa mort (1845). En 1824, il avait été nommé régent de la Banque de France à Bordeaux. Grand officier de la Légion d'honneur. On a de lui : *Mémoire contenant les plans d'organisation de la puissance navale de la France* (1816). La ville de Bordeaux a donné son nom à l'une de ses rues.

PORTALIS (JEAN-ETIENNE-MARIE), député au Conseil des Anciens, et ministre, né au Beausset (Var) le 1^{er} avril 1745, mort à Paris le 25 août 1807, issu d'une vieille famille bourgeoise, étudia chez les oratoriens à Toulon puis à Marseille, et suivit les cours de l'École de droit d'Aix. En même temps il débutait dans les lettres par un essai intitulé : *Observations sur l'ouvrage intitulé Emile ou de l'éducation* (1763), et par une brochure qui fit quelque bruit dans sa province : *Des préjugés*. Reçu avocat (1765), il débuta avec succès au barreau d'Aix, et se fit surtout remarquer, dans les discussions, par l'affectation de simplicité qu'il apportait à ses plaidoiries ; c'était rompre

avec les traditions, et les vieux avocats blâmeraient le ton du débutant, qui riposta, dit-on, avec vivacité : « C'est le barreau qui a besoin de changer d'allure, et non pas moi ! » La science juridique de Portalis se révéla pour la première fois dans un écrit intitulé : *Sur la distinction des deux puissances*, écrit composé à l'occasion d'une lutte engagée par le clergé contre le parlement d'Aix ; l'auteur fut l'objet de violentes attaques, mais se défendit à son honneur. Une consultation qu'il publia en 1770, à la demande de M. de Choiseul, sur la validité des mariages des protestants en France, lui valut des éloges de Voltaire, et le désigna bientôt pour les fonctions d'assesseur d'Aix ; il était le second des quatre administrateurs électifs de la province de Provence, connus sous le nom de *procureurs du pays*. Député aux États de Provence, il y tint un rang distingué, retrouva, sa mission expirée, de brillants succès qui eurent un grand retentissement, par exemple la cause de la comtesse de Mirabeau, plaidant en séparation de corps contre son mari, le célèbre comte de Mirabeau, qui se défendit lui-même. Il eut aussi Beaumarchais pour adversaire dans le procès de l'écrivain contre le légataire de Paris Duverney. En 1788, Portalis rédigea, au nom de l'ordre des avocats du parlement d'Aix, une *Lettre au garde des sceaux* contre les tentatives de l'archevêque de Sens, Loménie de Brienne, pour amener un changement dans la constitution du royaume ; cette lettre fut bientôt suivie d'un autre écrit sur le même sujet, intitulé : *Examen impartial des édits du 8 mai 1788*. Le jeune avocat était en possession d'une belle situation dans sa province quand éclata la Révolution. L'inimitié de Mirabeau à son égard, et aussi le peu d'enthousiasme que Portalis semble avoir manifesté pour les idées nouvelles, l'éloignèrent de l'Assemblée constituante. Dans les premiers mois de 1790, il refusa d'être commissaire du roi pour l'organisation d'un des trois départements formés de l'ancienne Provence. La même année, il se retira avec les siens dans une maison de campagne des environs de la ville et y demeura à l'écart des affaires jusqu'en février 1792. Bien qu'éloigné de la politique, il craignit cependant d'être inquiété, se rendit à Lyon, d'où on l'expulsa à la fin de 1793, parce qu'il n'y était pas né, se réfugia à Villefranche où l'on tua son secrétaire, et alla chercher un asile plus sûr à Paris. Mais il ne tarda pas à être dénoncé et arrêté : il est vrai qu'il subit sa détention dans une maison de santé, grâce à la recommandation d'un de ses compatriotes, en attendant que le 9 thermidor le rendit à la liberté. Il se fixa alors à Paris, y reprit l'exercice de sa profession d'avocat et se fit élire, le 28 vendémiaire an IV, député de la Seine au Conseil des Anciens, par 316 voix (685 votants). En même temps, il obtenait la majorité dans les Bouches-du-Rhône. Il opta pour Paris et prit place, aux Anciens, dans les rangs du parti contre-révolutionnaire qui faisait au Directoire une vive opposition. Il unit ses efforts à ceux de Siméon, son compatriote et son beau-frère, de Barbé-Marbois, de Lohruin et autres, s'opposa à la création d'un ministère de la Police, fut secrétaire, puis président de l'Assemblée, prit la défense des prêtres et des émigrés, combattit la résolution relative aux délits de presse, se prononça en maintes circonstances contre les sociétés populaires, fut mêlé à l'affaire de la conspiration de La-

ville-beurnoy, comme devant remplacer Cochen au ministère de la Police, fit un rapport sur le divorce, et fut atteint, comme royaliste, par le coup d'état du 18 fructidor. Il se cacha chez le banquier de Lessert à Passy, put gagner la Suisse, puis le Holstein, et ne rentra en France qu'au 18 brumaire. Bonaparte, qui estimait ses talents, le nomma d'abord commissaire du gouvernement près le conseil des prises ; puis commissaire, avec Trenchet, Bigot de Préameneu et Malouille, pour la rédaction du code civil. Conseiller d'État en septembre 1800, il se vit chargé principalement de toutes les affaires concernant les cultes qu'il eut à réorganiser ; Portalis prit personnellement la plus grande part au Concordat conclu avec le pape Pie VII, et aux articles organiques destinés à le compléter. Les discours qu'il prononça à cette époque furent empreints des idées et des sentiments qu'avait toujours professés l'Église gallicane. C'est à Portalis que sont dus les discours préliminaires qui précèdent le projet de code civil, et les exposés des motifs des titres du *Marriage*, de la *Propriété*, des *Contrats alternatifs*, etc. : la science, la clarté, l'élégance et la pureté de style, dont il fit preuve, ont été souvent admirées, et sa collaboration au code civil a constamment passé pour son principal titre de gloire. « Portalis, disait Napoléon, serait l'orateur le plus fier et le plus élégant, s'il savait s'arrêter. » Quand Louis XVIII fit des ouvertures de restauration à Bonaparte, Portalis, consulté, conseilla de détruire jusqu'aux germes les espérances chimériques d'une ancienne famille, moins préoccupée de recouvrer ses titres que de faire revivre les abus qui les lui ont fait perdre. » Membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, grand officier de l'ordre le 25 prairial suivant, et grand aigle le 13 pluviôse an XIII, Portalis fut nommé, le 19 juillet 1804, ministre des Cultes. L'année d'avant il était entré à l'Institut, à la réorganisation de ce corps, et avait composé en cette qualité l'*Éloge de l'avocat général Séguier*. Atteint alors d'une cécité presque complète, il se fit opérer de la cataracte ; mais le succès ne répondit pas à ce qu'on espérait et Portalis mourut sans avoir recouvré la vue, le 25 août 1807. Son corps fut déposé dans les caveaux du Panthéon. Le fils et le petit-fils de Jean-Etienne-Marie Portalis ont publié un ouvrage posthume de lui : *De l'usage et de l'abus de l'esprit philosophique durant le dix-huitième siècle* (1820), et des *Discours, rapports et travaux inédits*.

PORTALIS (JOSEPH-MARIE, COMTE), pair de France, ministre, sénateur du second Empire, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 19 février 1778, mort à Paris le 5 août 1858, fils du précédent et de dame Marguerite-Françoise Siméon ; fit ses études sous la direction de son père : il était à peine âgé de douze ans lorsque la proscription qui menaçait son père les obligea tous les deux à se réfugier à Lyon et de là à Paris. Le jeune Joseph assistait avec passion aux séances de la Convention ; il se trouvait notamment à celle du 8 thermidor qui aboutit à la chute de Robespierre. Son père ayant été rendu à la liberté, Joseph Portalis débuta fort jeune encore par un article sur Montesquieu, inséré, en 1796, dans le *Républicain français*. Obligé peu après d'accompagner son père en Holstein, il fut accueilli avec lui par le comte et la comtesse de Reventlau, dont il épousa la nièce et pupille, la comtesse de Holck. Ce fut là qu'il fit paraître l'écrit intitulé : *Du devoir*

de l'historien de bien considérer le caractère et le génie de chaque siècle en jugeant les grands hommes qui y ont vécu. L'Académie de Stockholm couronna ce mémoire que l'auteur fit imprimer à Paris en 1800. Après le 18 brumaire, Portalis et son père rentrèrent en France, et la faveur du chef de l'Etat aplanit pour Joseph la voie des dignités. Employé d'abord au congrès d'Amiens, puis envoyé à Londres avec le général Andréossy et ensuite à Berlin, il fut nommé ministre plénipotentiaire auprès du prince archi-chancelier résidant à Ratisbonne; mais, ayant sollicité la faveur de se rapprocher de sa famille, il fut rappelé et nommé secrétaire général du ministère des Cultes; à ce titre il joignit celui de maître des requêtes, peu après celui de conseiller d'Etat, et enfin, en 1810, fut nommé directeur général de la librairie. Après la mort de son père en 1807, Joseph était resté quelques mois chargé du ministère des Cultes, qui fut ensuite confié à Bigot de Préameneu. Il avait été créé chevalier de l'Empire le 25 avril 1808, et comte le 9 décembre 1809. « Tant de faveurs accordées au jeune Portalis, lit-on dans la *Biographie des hommes du jour*, comme récompense des mérites et des travaux de son père, auraient dû inspirer au protégé de Napoléon quelques sentiments de reconnaissance en faveur de son bienfaiteur; il en fut tout autrement: le directeur général de la librairie trahit à la fois tous ses devoirs. On colportait en secret et on faisait circuler des bulles et des lettres du pape; Portalis prit part à cette conspiration ourdie par la cour papale qui servait d'instrument à l'oligarchie européenne. Non seulement Portalis ne dénonça pas la circulation de ces écrits, mais il la propagea: les accusations les plus graves pèsent sur lui à ce sujet... » L'empereur lui reprocha avec emportement, dans la séance du conseil d'Etat du 4 janvier 1811, de n'avoir pas divulgué à l'autorité la connaissance qu'il avait eue par l'abbé d'Astros, son cousin, du bref de censure que le pape Pio VII avait adressé à ce chanoine contre la nomination du cardinal Maury comme archevêque de Paris. « Lorsque quelqu'un est tout à fait à moi, comme vous l'êtes, il répond de ceux qui lui appartiennent. Voilà quelles sont mes maximes, dit l'empereur. Il faut être tout à moi et tout faire pour moi. Vous n'avez trahi, vous avez manqué à la reconnaissance et à votre devoir. Sortez. » Et quand il fut sorti, Napoléon ajouta: « Depuis que je suis au gouvernement, voilà le premier individu auprès de moi qui m'a trahi. » Puis il se tourna vers Loaré qui rédigeait les procès-verbaux des séances: « Vous devez trahi, entendez-vous, monsieur Loaré? C'est le mot propre, le seul convenable à la conduite de M. Portalis. » Destitué de tous ses emplois et exilé à quarante lieues de Paris, Portalis s'occupa de travaux philosophiques et littéraires. A la fin de 1813, Napoléon, oubliant son mécontentement, le nomma sur les vives sollicitations de Molé, le grand-juge, premier président de la cour impériale d'Angers. Lors de la Restauration, Portalis garda ces fonctions, y fut maintenu pendant les Cent-Jours, et réussit encore à conserver les bonnes grâces de Louis XVIII. Rentré au conseil d'Etat, il fut attaché au service ordinaire de la législation, et devint, dès lors, un des plus zélés défenseurs de la cause royaliste. Toujours prêt à témoigner de sentiments peu favorables à l'égard de la presse, il présenta à la Chambre des députés un projet de loi pour la répression des cris séditieux et

fut nommé conseiller à la cour de Cassation (28 août 1815). Chargé (1818) d'une mission auprès de la cour de Rome, relativement à un nouveau Concordat, il reçut peu d'années après le titre de président de chambre à la cour de Cassation (août 1824). Dans l'intervalle, le duc Decazes l'avait appelé (5 mars 1819) à la Chambre des pairs, et (21 février 1820) au poste de sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Justice qu'il conserva jusqu'à l'avènement du cabinet Villèle (3 décembre 1821). Dans un rapport à la Chambre des pairs, en 1825, il révéla qu'un jacobin d'Ancenis, convoitant les propriétés de l'hôpital de Nantes, avait fait inscrire l'hôpital sur la liste des émigrés. Le 13 janvier 1827, Portalis fit à la Chambre des pairs son fameux rapport sur la pétition de M. de Montlosier contre la légalité de l'existence des Jésuites en France. Promis garde des sceaux le 4 janvier 1828, lors de la constitution du cabinet Martignac, il attacha son nom à plusieurs mesures importantes, par exemple à celle qui abrogeait la censure et à celle qui réprimait les fraudes électorales. Il échangea, en mai 1829, le portefeuille de la Justice pour celui des Affaires étrangères, que laissait vacant la retraite de M. de La Ferronnays, et qu'il garda jusqu'au 7 août suivant, à l'avènement du ministère Polignac. En quittant le pouvoir, il se réserva d'ailleurs la place de premier président à la cour de Cassation et de membre du conseil privé. Essentiellement ami de l'autorité, il se rallia avec empressement au gouvernement de Louis-Philippe, et continua de prendre une part active aux travaux de la Chambre des pairs, dont il fut un des vice-présidents. Il se prononça pour l'hérédité de la pairie, parla contre le rétablissement du divorce, et prêta l'appui de sa voix et de son influence à toutes les mesures conservatrices et repressives. En 1835, il fut l'assesseur de MM. Pasquier et Decazes dans l'instruction du procès d'avril. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1832), section de législation et de jurisprudence, il communiqua à l'Institut de remarquables *Observations sur le code sarde* comparé au code civil français. Lors de la révolution de 1848, Portalis conserva sa place de premier président de la cour de Cassation, au nom de laquelle il présenta des *Observations sur l'ordre judiciaire*. Il affirma aussi ses opinions conservatrices et monarchistes dans un écrit intitulé: *l'Homme et la Société*. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, L.-N. Bonaparte le nomma sénateur (26 janvier 1852). Un incident, lors de la prestation du serment des nouveaux sénateurs, montra, dit un historien, que le comte Portalis « ne voulait pas renoncer à l'occasion de proclamer une fois de plus sa fidélité ». Son nom n'avait pas été appelé; il réclama contre cette omission, et la formule du serment ayant été lue, M. Portalis prêta, à très haute voix, son huitième serment politique. Il s'associa au rétablissement de l'Empire, fut rapporteur (1856) du projet de loi sur la régence, et siègea au Luxembourg jusqu'à sa mort (5 août 1858). Grand-croix de la Légion d'honneur.

PORTALIS (AUGUSTE-JOSEPH-MELCHIOR, BARON), député de 1831 à 1834 et de 1837 à 1842, représentant du peuple en 1848, né à la Ciotat (Bouches-du-Rhône) le 18 mars 1801, mort à Plombières (Vosges) le 28 janvier 1855, fils du baron Portalis des Luchets, et neveu du premier président à la cour de Cassation, fut d'abord attaché comme rédacteur au ministère des

Cultes. Nommé, en 1821, substitut du procureur du roi près le tribunal de Meaux, il fut destitué l'année suivante pour avoir soutenu la candidature de La Fayette. Il entra alors au barreau, mérita, en 1826, un prix de la Société de la morale chrétienne pour son *Mémoire sur la liberté des cultes*, et, lorsque son cousin, M. Portalis, fut nommé garde des sceaux, obtint la place de Juge au tribunal de 1^{re} instance de la Seine. Nommé, après la révolution de 1830, vice-président du tribunal de la Seine, grâce à la protection de Dupont de l'Eure, et, peu après, conseiller à la cour royale de Paris, il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 2^e collège du Var (Toulon), par 78 voix (157 votants, 232 inscrits), contre 72 à M. de Lamartine. Cette élection ayant été annulée, M. Portalis se représenta devant ses électeurs, le 8 septembre suivant, fut réélu par 84 voix (87 votants, 236 inscrits), prit place à l'extrême-gauche, signa le *compte-rendu* de l'exposition en 1832, et échoua, aux élections du 21 juin 1831, dans le 2^e collège de Seine-et-Marne (Meaux), avec 257 voix contre 316 à l'élû, M. Harrouard. Il reentra à la Chambre aux élections du 4 novembre 1837, nommé dans ce dernier arrondissement par 341 voix (675 votants, 851 inscrits), et fut réélu, le 2 mars 1839, par 395 voix (715 votants). Il continua de siéger à gauche et vota pour les fortifications de Paris, pour les incompatibilités, pour l'adjonction des capacités, contre la dotation du duc de Nemours, contre le recensement. Les élections du 9 juillet 1842 ne lui furent pas favorables : il n'obtint que 389 voix contre 424 à l'élû, M. Leboche. A la révolution de 1848, le gouvernement provisoire l'appela aux fonctions de procureur général près la cour de Paris ; il fut chargé, en cette qualité, de l'instruction judiciaire sur les événements du 13 mai ; mais ayant demandé à comprendre L. Blanc dans les poursuites, il fut désapprouvé par le ministre, et contraint de donner sa démission le 5 juin. Il avait été élu, le 23 avril 1848, représentant de Seine-et-Marne à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 9, par 58,170 voix (81,011 votants, 96,947 inscrits). Vice-président de cette assemblée, il vota souvent avec la gauche, pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, pour l'incompatibilité des fonctions, pour l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome ; il combattit la politique de l'Elysée. Il échoua dans le même département à l'élection partielle du 6 juillet 1851, à l'Assemblée législative, en remplacement de M. Auborgé décédé, avec 638 voix contre 22,979 à l'élû, M. Pepin-Lehalleur, monarchiste, 1,443 au général Imbert de Saint-Amand, 753 à M. Henry de Greffulhe et 395 à M. Aug. Luchet. Il renouça dès lors à la vie politique. On a de lui : *La liberté de conscience et le statut religieux* (1846).

PORTALIS (ETIENNE-FRÉDÉRIC-AUGUSTE), député de 1835 à 1837, et en 1846, fils du comte Joseph-Marie Portalis (r. plus haut), né à Berlin (Prusse) le 13 avril 1801, mort à Passy (Seine) le 29 août 1846, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Il plaïda quelque temps avec talent, puis il entra dans la magistrature. Elu, le 10 janvier 1835, député du 2^e collège du Var (Toulon), par 125 voix (217 votants, 283 inscrits), contre 89 à M. de Poutovès, il siégea au

centre droit, vota avec la majorité conservatrice, ne fut pas réélu en 1837, échoua encore, le 2 mars 1839, avec 111 voix contre 162 à l'élû, M. Denis, puis, le 9 juillet 1842, avec 43 voix contre 175 au député sortant, M. Denis, et 96 à M. Sala, et ne regagna son siège que le 1^{er} août 1846, avec 184 voix (357 votants, 424 inscrits), contre 132 à M. Denis. Mais il mourut presque aussitôt (29 août 1846). Il était Juge au tribunal de première instance de la Seine. On lui doit une édition des *Discours et rapports* de son grand-père.

PORTALIS (JOSEPH-EUENEST), député de 1816 à 1848, né à Paris le 17 octobre 1816, frère du précédent, entra dans l'administration et fut nommé (1812) auditeur au conseil d'Etat. Le 10 octobre 1846, il se présenta, en remplacement de son frère Frédéric Portalis, décédé, comme candidat conservateur dans le 2^e collège du Var (Toulon), et fut élu par 191 voix (373 votants, 422 inscrits) contre 165 à M. Denis, ancien député. Son élection ayant été invalidée, M. Ernest Portalis dut se soumettre à un nouveau scrutin, obtint sa réélection, le 27 février 1847, avec 232 voix (398 votants, 459 inscrits), contre 133 à M. Denis, et vota, jusqu'à la révolution de février 1848, avec la majorité gouvernementale. Le gouvernement du prince Louis-Napoléon le nomma maître des requêtes au nouveau conseil d'Etat (1852), puis conseiller-maître à la cour des Comptes (1867). M. Portalis a été admis à la retraite avec le titre de conseiller maître honoraire en 1888. Officier de la Légion d'honneur (1863).

PORTALIS (JULES-JOSEPH, BARON), député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Paris le 28 janvier 1822, mort à Paris le 22 juin 1865, était resté étranger à la politique active, lorsqu'il fut, après le coup d'Etat de 1851, désigné par le gouvernement comme candidat officiel au Corps législatif dans la 2^e circonscription du Var, et élu député, le 29 février 1852, par 11,097 voix (17,797 votants, 31,652 inscrits), contre 2,815 à M. de Clapiers et 906 à M. Danget. Il fut de la majorité, prit part au rétablissement de l'Empire, opina avec la droite dynastique, et fut réélu, le 22 juin 1857, par 18,316 voix (18,398 votants, 32,997 inscrits). Il suivit la même ligne politique jusqu'en 1861, quitta à cette époque la vie parlementaire, et mourut à Paris en 1865.

PORTE (JEAN-GILLES-DENIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Pelloport (Haute-Garonne) le 9 octobre 1759, mort à une date inconnue, appartient à l'armée, fut adjudant-général, puis sous-inspecteur aux revues et entra, le 26 germinal an V, au Conseil des Cinq-Cents, comme député de la Haute-Garonne, élu par 223 voix (271 votants). Il vota pour le maintien de la loi qui exigeait un serment des ministres du culte, fit accorder une pension de 20,000 francs à la mère de Marceau, devint secrétaire de l'Assemblée, et présenta un rapport détaillé sur l'organisation de la gendarmerie. Il prit encore la parole sur divers sujets, notamment sur les élections de l'an VI, obtint le renouvellement de son mandat législatif, le 23 germinal an VII, célébra la défaite des Anglais devant Ostende, appuya le projet de Jourdan sur le recrutement, fut en butte dans son département aux attaques des royalistes, et se montra très attaché aux institutions républicaines. Aussi fut-il exclu de la représentation nationale par Bonaparte, le 15 brumaire an VIII.

PORTES (ADOLPHE-FRANÇOIS-RENÉ, MARQUIS DE), député de 1830 à 1831, de 1837 à 1838, pair de France, sénateur du second Empire, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 22 janvier 1790, mort à Paris le 22 décembre 1853, « fils de monsieur Jean-Joseph-François-Thomas de Portes, ancien sénéchal, gouverneur de Toulouse, et de madame Jeanne-Cathérine-Françoise de Beauvarlet de Beaumecourt », gendre de l'illustre Laplace, fut, sous la Restauration, maître des requêtes au conseil d'Etat et membre de la commission du sceau de France. Elu, le 29 juin 1830, député du 2^e arrondissement électoral de l'Ariège (Pamiers), par 91 voix (167 votants, 185 inscrits), contre 69 à M. Cassaigne, il prêta serment à Louis-Philippe, fut cependant destitué de ses fonctions au conseil d'Etat, et vota avec le groupe légitimiste. Il échoua ensuite dans le même collège, le 5 juillet 1831, avec 33 voix contre 120 à l'Élu, M. Joly, et 35 à M. Vigarosy, et, le 10 janvier 1835, avec 135 voix contre 133 à l'Élu, M. de Salutenac; mais il rentra à la Chambre, le 4 novembre 1837, élu par 184 voix (329 votants, 430 inscrits). Il se fit alors remarquer parmi les légitimistes ralliés, et vota contre le projet d'adresse de la commission, en 1839. Nommé pair de France le 9 juillet 1845, il soutint les principes conservateurs, rentra dans la vie privée en 1848, adhéra ostensiblement à la politique du prince Louis-Napoléon, et fut nommé sénateur le 26 janvier 1852. Il mourut moins d'un an après. Chevalier de la Légion d'honneur.

PORTIEZ (LOUIS-FRANÇOIS-RENÉ), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, et membre du Tribunal, né à Beauvais (Oise) le 1^{er} mai 1765, mort à Paris le 28 avril 1810, était avocat à Beauvais en 1789; le 17 octobre 1790, il publia le premier numéro du *Journal de l'Oise*. Elu, le 5 septembre 1792, député de l'Oise à la Convention, le 7^e sur 12, par 317 voix (414 votants), il demanda que le procès de Louis XVI fut renvoyé devant le tribunal criminel de Paris, et vota ensuite pour la mort, avec sursis, en disant : « Louis Capet est convaincu de conspiration; il mérite la mort. Comme homme d'Etat, je déclare qu'il doit la subir, parce que la première politique d'un peuple qui a le sentiment de sa force et de sa dignité, c'est la justice. Je parle sans passion, parce qu'un individu tombé du trône dans une prison ne peut pas être un objet de vengeance. Je vote pour la mort avec l'amendement Mailho, qui consiste à ce que l'assemblée juge ensuite s'il ne serait pas convenable d'examiner la question de l'époque à laquelle le jugement doit être exécuté. » Il s'occupa surtout de questions financières, se prononça au 9 thermidor contre Robespierre, et fit décréter en l'an III que la célébration de cet anniversaire aurait lieu séparément. Envoyé en mission en Belgique, il pressa l'annexion de ce pays à la France; puis il fit adopter un projet de fête en l'honneur des « amis de la liberté, morts sous le régime déconvenant ». Elu, le 24 vendémiaire an IV, député de l'Oise au Conseil des Cinq-Cents, par 115 voix (233 votants), il présenta des rapports sur l'aliénation des biens du clergé dans les nouveaux départements et sur l'organisation du Prytanée français. Il intervint dans un certain nombre de débats visant les finances et l'instruction publique, sortit du Conseil en 1798, fut aussitôt réélu (26 germinal an VI) par le département de la Seine, parla sur la liberté de la presse,

sur les dépenses de la comptabilité nationale, et adhéra au coup d'Etat de brumaire. Membre du Tribunal le 4 nivôse an VIII, il fut nommé, en mars 1805, professeur puis doyen de l'École de droit de Paris. Ses leçons, au dire d'un biographe, étaient médiocres et lui valurent de vives critiques. On a de lui divers ouvrages : *Code diplomatique, contenant le texte de tous les traités faits avec la République française jusqu'à la paix d'Amiens* (1802); *Cours de législation administrative* (1802); etc.

PORY PAPY (PIERRE-MARIE), représentant en 1818 et en 1871, né à Saint-Pierre (Martinique) le 3 mai 1805, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 27 janvier 1874; homme de couleur, reçut une assez bonne instruction. Après la confiscation de son père et ses démêlés avec Bissette, il vint étudier le droit à Aix, passa sa thèse de licence à Paris, et retourna à la Martinique où il s'installa à Saint-Pierre comme avocat-avoué. Chargé par le comité fraternel des maîtres de l'enseignement des dons volontaires, il eut bientôt des difficultés avec son correspondant en France, lequel se plaignait de ne recevoir que très irrégulièrement les sommes qui lui avaient été allouées. Pory-Papy était maire de Saint-Pierre lorsque la révolution de 1848 éclata. Elu, le 9 août suivant, représentant de la Martinique à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 3, par 13,263 voix (20,693 votants), il vota contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs et contre l'expédition de Rome. Après la clôture de la Constituante, il reprit ses occupations à Saint-Pierre. Les événements de 1870 le mirent de nouveau en évidence. Elu, le 12 mars 1871, représentant de la Martinique à l'Assemblée nationale, le 2^e et dernier, par 4,550 voix (5,827 votants, 15,520 inscrits), il vota contre l'abrogation des lois d'exil, contre le service de trois ans, pour l'arrêt sur les enterrements civils, contre la démission de Thiers et contre le septennat. Décédé en janvier 1874, il fut remplacé, le 9 août de la même année, par M. Godissard.

POSTEL (JOSEPH-AUGUSTIN-FRANÇOIS-LOUIS), représentant en 1819, né à Vitré (Ille-et-Vilaine) le 2 septembre 1776, mort à Vitré le 14 juillet 1875, étudia le droit et se fit inscrire au barreau de Vitré. Elu, le 13 mai 1849, par les conservateurs monarchistes d'Ille-et-Vilaine, représentant à l'Assemblée législative, le 5^e sur 12, par 74,125 voix (106,407 votants, 154,958 inscrits), catholique et royaliste, partisan de la liberté d'enseignement, il siégea à droite, et vota avec la majorité pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Pariet sur l'instruction publique, pour la loi restrictive du suffrage universel. Il fit partie de deux commissions chargées d'examiner des demandes en autorisation de poursuites formées contre plusieurs députés de la Allemagne. Son rôle parlementaire prit fin au coup d'Etat de 1851.

POTHÉE-CHÉRON (LOUIS-FRANÇOIS), député en 1789, né à Montoire (Loir-et-Cher) le 31 octobre 1742, mort à une date inconnue, était négociant et échevin à Montoire avant la Révolution. Député du tiers aux États-Généraux pour le bailliage de Vendôme (23 mars 1789), il fut de la majorité de la Constituante, prit la parole sur l'assimilation des droits des nouveaux et des anciens préteurs de l'Etat, et, le 9 août 1789, dans la discussion des voies et moyens

pour gager l'emprunt de 30 millions voté le 7, dit que l'on empruntait « pour payer des pensions à des privilégiés, à des musiciens, à des histrions ». Le 6 septembre 1791, il fut élu premier haut-juré pour le département de Loir-et-Cher, et ne reparut plus dans aucune assemblée politique.

POTHERIE (DE LA). — Voy. LEROY.

POTHUAU (LOUIS-MARIE-ALEXIS), représentant en 1871, ministre, sénateur de 1875 à 1882, né à Paris le 28 octobre 1815, mort à Paris le 7 octobre 1882, entra en 1831 à l'École navale, et fut successivement promu aspirant (15 octobre 1832), enseigne (10 avril 1837), lieutenant de vaisseau (20 octobre 1840), capitaine de frégate (10 décembre 1850), capitaine de vaisseau (15 octobre 1855), et contre-amiral (2 décembre 1861). Il avait pris part à plusieurs expéditions importantes, avait assisté, à bord du *Triton*, au bombardement de Tanger et de Mogador, et, pendant la guerre de Crimée, à celui d'Odessa, à bord du *Caton* qu'il commandait. Il était membre du conseil d'amirauté depuis 1869, lorsque éclata la guerre de 1870. À l'investissement de Paris, il fut nommé (septembre) commandant du fort de Bicêtre et des forts du sud armés par la marine. Puis il reçut (novembre) le commandement de la 6^e division de la 3^e armée de Paris. À ce titre, il eut à seconder, le 29 novembre, par une diversion du côté de Choisy-le-Roi, la grande attaque tentée sur Champigny ; avec les fusiliers marins et quelques bataillons de la garde nationale, il réussit à s'emparer de la Gare-aux-Bœufs, et ce succès relatif lui valut le grade de vice-amiral (12 janvier 1871). Élu, le 8 février suivant, représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, le 13^e sur 43, par 139,280 voix (323,970 votants, 517,858 inscrits), il fut appelé presque aussitôt par Thiers au ministère de la Marine et des Colonies, qu'il occupa du 13 février 1871 au 22 mai 1873. Il marqua son administration par de fortes réductions des cadres et une série d'économies dans le matériel, poussa activement les constructions navales et la fabrication des nouveaux canons d'acier, et se prononça à l'Assemblée pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour les prières publiques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le service de trois ans. Il prit part à un grand nombre de discussions, notamment sur la situation de Paris après l'insurrection du 18 mars, sur les budgets de la marine, sur les projets de loi relatifs à l'interdiction de fonctions salariées aux membres de l'Assemblée, à la marine marchande, aux lieux de transportation, à la condition des déportés à la Nouvelle-Calédonie, à l'établissement du jury dans les colonies. Partageant les idées du chef du pouvoir exécutif sur la nécessité d'établir une République conservatrice, il donna sa démission à la chute de Thiers, le 24 mai 1873. Il prit alors place au centre gauche, se prononça contre le ministère de Broglie, pour la proposition Périer tendant à l'organisation de la République (15 juillet 1874), pour la proposition Maleville demandant la dissolution de l'Assemblée (29 juillet 1874), parla contre le projet de loi relatif à l'inéligibilité comme député des militaires et marins, sur la situation de la marine, et, après avoir voté l'ensemble des lois constitutionnelles, fut élu, le 10 décembre 1875, sénateur inamovible par l'Assemblée nationale, le 8^e sur 75, par 362 voix (693 votants). Au Sénat, il s'assit au centre gauche, et suivit la même politique que

précédemment. Au 16 mai, il vota avec l'opposition contre la dissolution de la Chambre des députés. Après les élections républicaines d'octobre et l'échec des derniers essais de résistance du cabinet du 16 mai, il accepta, dans le nouveau cabinet Dufaure (13 décembre 1877), le portefeuille de la Marine et des Colonies qu'il conserva jusqu'à la retraite de M. Dufaure (3 février 1879), après l'élection de M. Jules Grévy à la présidence de la République. Le 13 février, l'amiral Pothuau fut nommé ambassadeur de la République française à Londres; il donna sa démission l'année suivante (30 avril 1880), revint prendre sa place au Sénat, où il soutint, jusqu'à sa mort, survenue deux ans plus tard, la politique républicaine conservatrice. Grand-croix de la Légion d'honneur (1^{er} avril 1880).

POTIER. — Voy. POMMEROT (COMTE DE).

POTTEAU D'HANCARDIE (LOUIS-JOSEPH-MARIE), député de 1815 à 1816, et de 1818 à 1830, né à Lille (Nord) le 15 mai 1770, mort à Paris le 18 juin 1833, propriétaire, membre de l'administration des hospices de Lille et conseiller général, fut élu député du grand collège du Nord, le 22 août 1815, par 127 voix (201 votants, 235 inscrits). Il prit place dans la majorité de la Chambre introuvable, ne fut pas réélu en 1816, et rentra au parlement au renouvellement quinquennal du 26 octobre 1818, élu par 486 voix (911 votants, 2,593 inscrits). Il figura constamment dans la majorité royaliste, fut nommé conseiller de préfecture du Nord le 5 octobre 1820, et fut successivement réélu, dans le 4^e arrondissement électoral de ce département (Lille est), le 13 novembre 1822, par 314 voix (481 votants, 551 inscrits), contre 128 à M. de Brégode; le 25 février 1824, par 307 voix (423 votants, 523 inscrits), contre 115 à M. Barrois-Vinot, et, le 17 novembre 1827, par 231 voix (432 votants, 499 inscrits), contre 198 à M. Barrois-Vinot. Partisan de toutes les mesures réclamées par les ultra-royalistes, il échoua, dans ce dernier collège, le 23 juin 1830, avec 236 voix contre 245 à Félix, M. de Brégode, mais fut élu, le 3 juillet suivant, député du grand collège du Nord, par 389 voix (585 votants, 687 inscrits). Il refusa de prêter serment au gouvernement de juillet, donna sa démission, et disparut de la scène politique. Officier de la Légion d'honneur.

POTTER (LOUIS-JEAN-JOSEPH-FERDINAND DE), député au Corps législatif de 1808 à 1814, né à Gand (Belgique) le 8 août 1765, mort à Gand le 9 octobre 1823, fut conseiller d'arrondissement, puis conseiller de préfecture à Gand. Élu, le 18 février 1803, par le Sénat conservateur, député de l'Escant au Corps législatif, il siégea jusqu'au traité de 1814.

POTTIER (LOUIS), membre de la Convention, né à Loches (Indre-et-Loire) à une date inconnue, mort à Paris le 15 décembre 1793, était juge à Loches et très populaire dans la région, lorsqu'il fut élu (9 septembre 1792) premier député suppléant à la Convention par le département d'Indre-et-Loire, avec 242 voix (430 votants). Admis à siéger le 10 frimaire an II, en remplacement de Gardien, condamné à mort, il mourut quelques jours après, le 25 frimaire.

POTTIER (CHARLES-ALBERT), membre de la Convention, né à Loches (Indre-et-Loire) le

13 avril 1755, mort à Nyon (Suisse) en 1829, homme de loi avant la Révolution, fut nommé juge au tribunal de Loches, et fut élu, le 5 septembre 1792, député d'Indre-et-Loire à la Convention, le 3^e sur 8, par 381 voix (le chiffre des votants manqua). Lors du procès du roi, il répondit au 3^e appel nominal: « L'humanité souffre d'une condamnation sévère, mais des raisons de justice me déterminent! Je vote pour la mort. » En 1794, il fit rendre un décret sur les certificats de résidence pour la liquidation des pensions, et fut nommé secrétaire de l'assemblée. Il obtint que les vainqueurs du dix-août ainsi que leurs femmes et leurs enfants fussent assimilés aux défenseurs de la patrie, parla sur les pensions et les rentes à accorder aux militaires blessés, sur les tribunaux révolutionnaires, sur les attributions du comité de législation, fut chargé, en l'an IV, du rapport sur Joseph Le Bon, et figura, après la session, en l'an VII, parmi les candidats pour le Directoire. Il fut nommé, le 28 floréal an VIII, commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal civil de Loches, titre qu'il échangea, en 1805, contre celui de procureur impérial au même siège. Révoqué de ces fonctions en février 1815, il les reprit au retour de l'île d'Elbe, un mois après, et en fut de nouveau privé par la seconde Restauration. Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il prit, le 13 février suivant, un passeport pour Genève, et se rendit de là à Constance, d'où il demanda en vain au gouvernement royal l'autorisation de rentrer en France (4 avril 1819). L'état de sa santé l'obligea de se fixer à Nyon, d'où il renouvela sa demande (28 janvier 1829), ayant une succession à partager en France. Mais il n'eut pas le temps de rentrer, étant mort peu de temps après.

POTTIER (ANDRÉ), député au Conseil des Cinq-Cents, né le 22 juillet 1756, mort à une date inconnue, cultivateur à Fontaine-aux-Bois (Nord), devint, à la Révolution, administrateur du Nord et fut élu (23 germinal an VI) député de ce département au Conseil des Cinq-Cents. Il n'y joua qu'un rôle effacé et quitta l'Assemblée en l'an VII.

POTTOFEUX (PIERRE-CHARLES-POLYCARPE), membre de la Convention, né à Saint-Quentin (Aisne) le 28 mars 1763, mort à Laon (Aisne) le 6 janvier 1821, était avocat dans cette dernière ville. Il fut nommé procureur général syndic de l'Aisne, et élu par ce département, en septembre 1792, avec 1337 voix (609 votants), premier député suppléant à la Convention. Admis à siéger aussitôt en remplacement de Thomas Paine qui avait opté pour le Pas-de-Calais, Pottofeux donna sa démission dès le 8 novembre 1792, et fut remplacé par Bouchereau. Après le 9 thermidor, il fut accusé de terrorisme, traduit devant le tribunal révolutionnaire et acquitté. Il demanda en vain (le 6 brumaire an IV) à reprendre son siège à la Convention, et impliqués plus tard dans la conspiration de Babucq, il bénéficia d'un nouvel acquittement, l'accusateur national n'ayant pas trouvé de preuves suffisantes contre lui, quoiqu'il ne le regardât pas, dit le *Moniteur*, comme exempt d'imprudence et de blâme. Nommé agent forestier par le Directoire, il perdit bientôt ces fonctions par suite de ses relations avec l'ancien parti jacobin, il se fit alors défenseur officieux à Laon, et exerça cette profession jusqu'à sa mort (1821).

POUDRET DE SEVRET (KENSÉ, CHEVALIER), député de 1830 à 1846, né à Nioré (Deux-Sèvres) le 28 novembre 1773, mort à Angers (Maine-et-Loire) le 31 juillet 1851, s'engagea, le 22 avril 1792, dans le 2^e bataillon des Deux-Sèvres, et fut promu sous-lieutenant le 24 octobre suivant. Fait prisonnier à Denain, il resta dix-huit mois en Hongrie, et, à son retour, fut attaché à l'état-major de Bernadotte, puis, en l'an XI, à celui du général Frère. Il fit la campagne de 1805, se distingua à Austerlitz, et fut de nouveau attaché à Bernadotte qu'il suivit en Suède, le 27 septembre 1807, comme maréchal du palais. Officier de la Légion d'honneur, créé chevalier de l'empire le 13 août 1811, il quitta Bernadotte lorsque celui-ci abandonna la cause de la France, prit part à la campagne de Russie comme commandant des voltigeurs de la 13^e division, fut blessé à Ostroweca le 26 juillet 1812, et devint, le 11 mai 1813, colonel du 106^e de ligne, qu'il avait réorganisé en Italie. Licencié en 1815, mis à la retraite en 1816, il épousa l'année suivante Mlle Cebrou de la Roche et se fixa à Angers. Après la révolution de 1830, il fut nommé colonel de la garde nationale de cette ville, fonction qu'il conserva jusqu'au 12 novembre 1843. Conseiller municipal en 1832, conseiller général du canton de Chenillé en 1835, il fut élu député du 4^e collège de Maine-et-Loire (Cholet), le 2 mars 1839, par 139 voix (260 votants, 340 inscrits), et fut réélu, le 9 juillet 1842, par 180 voix (293 votants, 366 inscrits), contre 104 à M. de Quatrebarbes, légitimiste. Il vota pour les fortifications de Paris, pour l'adjonction des capacités, contre le droit de visite, contre l'indemnité Pritchard. Ayant échoué, le 1^{er} août 1846, avec 189 voix contre 202 à l'élu, M. de Quatrebarbes, il ne reparut plus sur la scène politique.

POUGEARD (FERMIN), représentant du peuple en 1848 et en 1849, né à Coufolens (Charente) le 22 novembre 1802, mort à Coufolens le 29 septembre 1866, finit ses études à seize ans, fit son droit à Poitiers, et, à vingt ans, entra comme clerc dans une étude d'avoué à Paris. En 1835, il s'inscrivit au barreau de Coufolens dont il devint bâtonnier en 1843. Élu, le 23 avril 1848, représentant de la Charente à l'Assemblée constituante, le 8^e sur 9, par 34.202 voix sur 92.994 votants, il siégea parmi les républicains de la nuance du *National*, fit partie du comité des finances, demanda le remplacement de l'impôt de 15 centimes par un emprunt, proposa de créer un journal spécial pour les ouvriers, déposa un projet complet de réforme hypothécaire, parla en faveur de la suppression complète et immédiate de l'impôt du sel, fit ajouter dans la Constitution « qu'aucun impôt ne pouvait être établi qu'en vertu d'une loi, » et que « toute espèce d'engagement pris par l'État envers ses créanciers est inviolable. » Il vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le décret contre les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (affaire du 15 mai), contre les poursuites contre Caussidière (affaire du 23 juin), contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en faveur de Cavagnac, pour la proposition Râteau, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, pour l'interdiction des clubs, pour l'amnistie des transportés, pour le blâme de la député Léon Foucher, pour

l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 13 mai 1849, par le même département, à l'Assemblée législative, le 4^e sur 8, par 47,631 voix sur 79,163 votants et 114,411 inscrits, il siégea à droite, et se prononça pour la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, pour la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, et quitta la vie politique au coup d'Etat de décembre 1851.

POUGEARD-DULIMBERT (FRANÇOIS, BARON), député en 1789 et au Conseil des Anciens, membre du Tribunal, député de 1821 à 1824 et de 1827 à 1831, né à Confolens (Charente) le 3 juillet 1753, mort à Limoges (Haute-Vienne), le 18 mars 1837, fut reçu avocat au parlement de Paris le 17 février 1777. Après avoir été membre de l'administration provinciale du Poitou en août 1787, il embrassa les principes de la Révolution, et fut élu, le 24 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage d'Angoulême. Il siégea dans la majorité, prêta le serment du Jeu de paume, fit partie des comités des rapports et d'affiliation, fut nommé commissaire à la caisse de l'extraordinaire, puis secrétaire de l'Assemblée (13 août 1791). Après la session, il devint administrateur du district de Confolens (26 septembre 1791), maire de cette ville (11 novembre suivant), et juge de paix (25 novembre 1792). Elu, le 24 vendémiaire an IV, député de la Charente au Conseil des Anciens, par 232 voix (283 votants), il siégea parmi les partisans du Directoire, se rallia au 18 brumaire, et fut nommé préfet de la Haute-Vienne, le 11 ventôse an VIII. Membre du Tribunal le 6 germinal an X, décoré de la Légion d'honneur le 26 prairial an XII, il devint, à la suppression du Tribunal, préfet de l'Allier, le 7 octobre 1807, baron de l'Empire le 14 avril 1810, fut destitué à la rentrée des Bourbons, et, aux Cent-Jours, passa à la préfecture de la Somme 6 avril 1815). Révoqué une seconde fois au retour de Gand, il entra momentanément dans la vie privée. Elu, le 1^{er} octobre 1821, député du 2^e arrondissement électoral de la Charente (Confolens), par 131 voix (222 votants, 35 inscrits), contre 85 au comte Dupont, il prit place dans l'opposition constitutionnelle, et échoua, le 25 février 1824, avec 51 voix contre 133 à Pélou, M. Dupont. Il redevint député de Confolens le 17 novembre 1827, par 195 voix (195 votants, 231 inscrits), contre 88 à M. Dupont, député sortant, et fut encore réélu, le 23 juin 1830, par 115 voix (211 votants, 236 inscrits), contre 92 au général Dupont; il vota contre les mesures réactionnaires réclamées par les ultraroyalistes, signa l'adresse des 221, prit part à l'établissement du gouvernement de juillet, et céda son siège de député à son fils, aux élections de 1831.

POUGEARD-DULIMBERT (JEAN-JOSEPH, BARON), député de 1831 à 1839 et de 1842 à 1846, né à Confolens (Charente) le 3^e mars 1783, mort à Limoges (Haute-Vienne), le 9 janvier 1843, fils du précédent, entra au service sous l'Empire, fit la campagne de Russie et celle de Saxe, et fut maintenu en activité sous la Restauration. Il était, en 1830, colonel du 6^e régiment de chasseurs à cheval, et il devint, peu de temps après, commandant de la 11^e légion de gendarmerie. Elu député du 4^e collège de la Charente (Confolens), le 5 juillet 1831, par 172 voix (243 votants, 345 inscrits), contre 62 à M. Garnier de Laboissière, il fut réélu, le 21 juin 1834, par 161 voix (272 votants, 331 ins-

crits), contre 103 à M. Garnier de Laboissière, et, le 4 novembre 1837, par 170 voix (287 votants, 370 inscrits); il siégea dans la majorité ministérielle, adopta les lois d'apanage et de disjonction, et fut l'un des 221 députés qui soutinrent le cabinet Molé contre la coalition. Il échoua aux élections du 2 mars 1839, avec 111 voix contre 173 à Pélou, M. Garnier de Laboissière. Promu maréchal de camp le 29 avril 1842, il regagna son siège au parlement le 9 juillet de la même année, par 166 voix (325 votants, 409 inscrits), contre 13 à M. Garnier de Laboissière, député sortant, et 10 à M. Hyde de Neuville, vota pour l'indemnité Pritchard, et ne se représenta pas aux élections de 1846. Officier de la Légion d'honneur.

POUGET (ALEXANDRE), député en 1791, né à Lamarque, près Tonnacins (Lot-et-Garonne) en 1750, mort à Saint-Martin de Carbon (Lot-et-Garonne) en 1800, était procureur-syndic du district de Casteljaloux, quand il fut élu, le 3 septembre 1791, député de Lot-et-Garonne à l'Assemblée législative, le 9^e et dernier, par 176 voix (331 votants). Il opina silencieusement avec la majorité et ne fit pas partie d'autres assemblées.

POUGET (JEAN-PIERRE, BARON), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Peret (Hérault) le 9 octobre 1761, mort à Montpellier (Hérault) le 7 février 1825, entra au service dans l'infanterie le 10 novembre 1792, fit plusieurs campagnes, et fut nommé général de brigade le 27 septembre 1793. Employé en Suisse en 1798, il commanda à Lausanne, et reçut de la chambre administrative de cette ville une tabatière de prix, en témoignage de reconnaissance pour le bon ordre qu'il avait maintenu parmi les troupes. Il passa ensuite en Italie, commanda la place de Mantoue, fut mis à la tête du camp d'Alexandrie (octobre 1805), et occupa divers postes militaires dans l'intérieur. Chevalier de la Légion d'honneur, baron de l'Empire le 12 novembre 1811, il fut fait chevalier de Saint-Louis le 5 octobre 1811. Mais ayant été, le 16 mai 1815, élu par le grand collège du département de l'Aude, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 25 voix (28 votants, 233 inscrits), il fut mis en demi-solde par la seconde Restauration et définitivement admis à la retraite le 30 octobre 1822, avec le grade de maréchal-de-camp.

POUGNY (NICOLAS-JOSEPH), député au Corps législatif de l'an XI à 1807, né à Liffol-le-Grand (Vosges) le 6 décembre 1760, mort à Neufchâteau (Vosges) le 1^{er} octobre 1842, avocat à Neufchâteau, puis administrateur des Vosges, et commissaire du gouvernement près l'administration centrale, fut nommé sous-préfet de Neufchâteau sous le Consulat. Le 9 thermidor an XI, le Sénat conservateur le désigna pour représenter le département des Vosges au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1807.

POUHAER (FRANÇOIS-GERMAIN), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Plourive (Côtes-du-Nord) en 1762, mort à Saint-Briève le 13 juillet 1813, était président du tribunal de district de Saint-Briève, lorsqu'il fut élu (26 germinal an VII) député des Côtes-du-Nord au Conseil des Cinq-Cents. Il appuya le coup d'Etat de Bonaparte, et fut nommé, le 12 floréal

au VIII, président du tribunal criminel de Saint-Brionne.

POUILLET (CLAUDE-SERVAIS-MATHIAS), député de 1837 à 1848, né à Cuisance (Doubs) le 16 février 1790, mort à Paris le 13 juin 1863, commença par être régent au collège de Tennoire de 1809 à 1811. Entré à l'École normale supérieure cette dernière année, il en sortit en 1813, devint répétiteur à cette École de 1813 à 1816, maître de conférences de 1816 à 1823, et professeur au collège Bourbon en 1819. En 1826, il fut nommé préparateur du cours de Biot à la Sorbonne, en 1827 professeur au Conservatoire des arts et métiers, en 1828 chevalier de la Légion d'honneur, et, en 1829, sous-directeur du Conservatoire des arts et métiers. Chargé, en 1827, de l'instruction scientifique du duc de Chartres et, plus tard, des autres fils de Louis Philippe, il se montra très attaché à la monarchie de juillet. Professeur de physique à l'École polytechnique en 1831 à la place de Dulong, directeur du Conservatoire des arts et métiers l'année suivante, membre de l'Académie des sciences le 17 juillet 1837 en remplacement de Girard, professeur titulaire de physique à la Sorbonne en 1838, il devint, en 1845, membre du conseil supérieur de l'université et officier de la Légion d'honneur (24 avril de la même année). Ses travaux scientifiques ne l'empêchèrent pas de s'occuper activement de politique. Successivement élu député du 3^e collège du Jura (Poligny), le 4 novembre 1837, par 116 voix (224 votants, 314 inscrits) ; le 2 mars 1839, par 126 voix (243 votants) ; le 9 juillet 1842, par 159 voix (278 votants, 332 inscrits), contre 119 à M. de Froidsart ; le 1^{er} août 1846, par 238 voix (371 votants, 428 inscrits), contre 129 à M. de Froidsart, il ne cessa de figurer parmi les partisans les plus fidèles de la politique ministérielle, parla sur les questions de science et d'industrie, fit partie des commissions des chemins de fer, des télégraphes, des messageries, des monnaies, et vota pour la dotation du duc de Nemours, pour le recensement, contre les incompatibilités, pour l'indemnité Pritchard. La révolution de février le rendit à la science, mais pas pour longtemps. Lorsque, le 13 juin 1849, Ledru-Rollin et ses amis se réfugièrent au Conservatoire, il ne leur opposa aucune résistance, afin, dit-il, d'empêcher le pillage des collections. Destitué alors de ses fonctions de directeur, il publia un *Mémoire justificatif*. Considéré comme démissionnaire de ses autres fonctions pour refus de serment après le coup d'État du 2 décembre 1851, il se consacra alors à des recherches qu'il a résumées sous le titre de *Notes sur un moyen photographique de déterminer la hauteur des nuages* (Comptes-rendus de l'Académie des sciences 1855). M. Pouillet a en outre publié : *Instructions sur les paratonnerres* (1823, avec Gay-Lussac) ; *Rapport sur les appareils télégraphiques de M. Siemens* ; *Traité de physique expérimentale et de météorologie* (1827) ; *Mémoire sur la chaleur solaire, sur les pouvoirs rayonnants et absorbants de l'air atmosphérique* (1831) ; et enfin différents articles dans les *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, dont un mérite d'être cité : *Sur la mesure relative des sources thermo-électriques et hydro-électriques* (1837).

POUILLY (ALBERT-LOUIS, BARON DE), député en 1789, né à Pouilly (Meuse) le 13 décembre 1731, mort à Haguenau (Haut-Rhin) en 1795,

fit une partie des campagnes de la guerre de Sept ans et parvint au grade de maréchal de camp. Chevalier de Saint-Louis, il siégea à l'assemblée provinciale des Trois évêchés, puis, le 1^{er} avril 1789, fut élu député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Verdun. Il s'opposa à la réunion des trois ordres et au vote par tête.

« Le député de la noblesse du bailliage de Verdun, obligé par son mandat de ne délibérer par tête qu'autant que la majorité de l'ordre de la noblesse seulement y aurait consenti, déclara qu'il ne peut prendre part à aucunes délibérations qui pourraient être prises par les trois ordres réunis, jusqu'à ce qu'il ait reçu de nouveaux pouvoirs de ses commettants, de laquelle déclaration il demanda acte.

A Versailles, le 30 juin 1789,

Le Baron de POUILLY. »

Arrêté (août 1791) par la municipalité de Rivière-Verdun, il se réclama de l'Assemblée, qui donna l'ordre de le remettre en liberté. Il fit partie du comité des domaines, fut nommé commissaire-conciliateur, et donna sa démission de député le 30 mai 1790.

POUJADE (LOUIS-CYRILLE), représentant en 1871, député de 1876 à 1877 et de 1878 à 1885, né à Canet (Aveyron) le 28 juillet 1823, fit ses études de médecine à Paris, fut reçu docteur en 1855 et s'établit ensuite à Carpentras dont il devint conseiller municipal, et où il se fit remarquer par une vive opposition à l'Empire. Nommé préfet de Vaucluse le 6 septembre 1870, il fut élu, le 8 février 1871, représentant du département à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 5, par 31,833 voix (63,738 votants, 85,059 inscrits), et donna sa démission de député avec ses collègues quand une enquête fut ordonnée par l'Assemblée sur les élections de Vaucluse. Maire de Carpentras en 1872, membre, puis président du conseil général, il se représenta à la députation, avec un programme portant « que la France a soif de réforme libérale », et le 5 mars 1876, il fut élu, au second tour, député de l'arrondissement de Carpentras, par 7,251 voix (14,526 votants, 16,905 inscrits), contre 7,245 à M. Barcilon, légitimiste. Il prit place à la gauche républicaine et fut un des 563 députés qui votèrent contre l'ordre du jour de confiance demandé par le ministère de Broglie. Il échoua après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, avec 6,065 voix contre 8,159 à l'élu, M. Barcilon, candidat du maréchal ; mais cette élection ayant été invalidée, M. Poujade redevint député de Carpentras le 7 avril 1878, par 7,134 voix (7,573 votants, 17,097 inscrits). Il reprit sa place à l'Union républicaine, appuya la politique scolaire et coloniale du gouvernement, et réélu, le 21 août 1881, par 4,919 voix (9,121 votants, 16,489 inscrits), contre 2,821 à M. Lambertin et 1,279 à M. Camille Pelletan, il continua d'approuver de ses votes la politique opportuniste, et se porta candidat au Sénat dans Vaucluse, le 12 juillet 1883 ; mais il échoua avec 51 voix contre 107 à l'élu, M. Nauget, 25 à M. Armand et 14 à M. Devitte. Il ne se représenta pas aux élections législatives de 1885.

POUJAUD (PIERRE-ÉLÉONORE), député au Corps législatif de l'an XI à 1807, né à Nancars (Charente) le 8 juin 1728, mort à une date inconnue, remplit les fonctions d'administrateur des domaines et de directeur de la régie (même administration). Le 4 prairial